

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0332_AL_RD159E_COURBOUZON
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 9 Mars 2023 par laquelle M. BOLL Jacques, demeurant 23 Rue Dunois 75013 PARIS, représenté par Alban VUILLEMEY, 1 Place de Verdun 39000 LONS LE SAUNIER, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 159E, au droit de la parcelle cadastrée AD 184, située Route du Val de Sorne - Commune de COURBOUZON en agglomération.

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 10 Mars 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 17 Janvier 2023 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A – B – C – D – E- F – G - H figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER, à l'adresse suivante : 45 Route de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 10 Mars 2023

Visa, signature et cachet

Signature de l'arrêté par le département

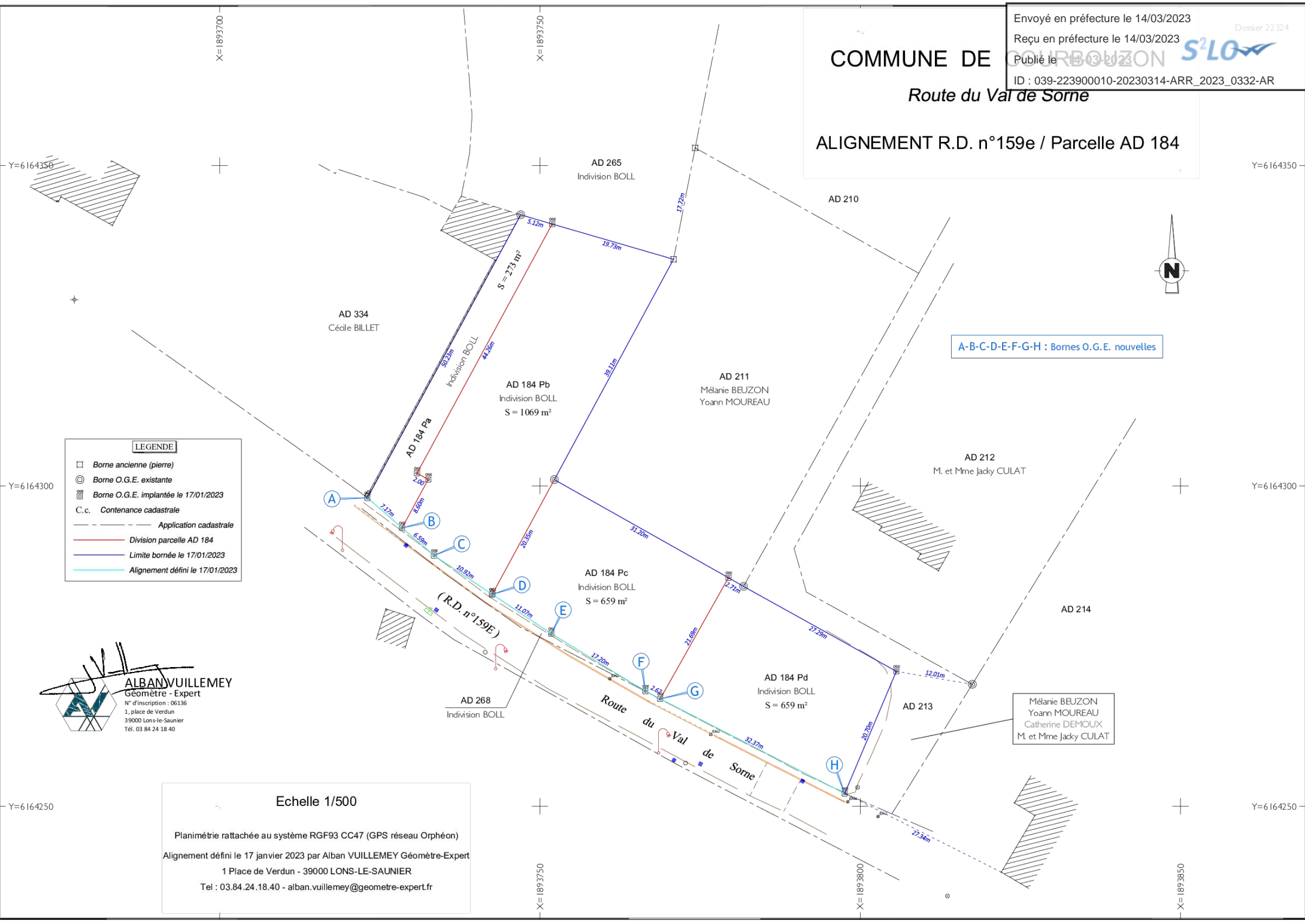


Diffusion : M. BOLL pour attribution
Alban VUILLEMAY pour information
La commune de COURBOUZON pour information
L'ARD pour classement

COMMUNE DE GOURBOUZZON



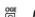




Route du Val de Some

ALIGNEMENT R.D. n°159e / Parcelle AD 184



A-B-C-D-E-F-G-H : Bornes O.G.E. nouvelles

LEGENDE

-  Borne ancienne (pierre)
-  Borne O.G.E. existante
-  Borne O.G.E. implantée le 17/01/2023
- C.c. Contenance cadastrale
-  Application cadastrale
-  Division parcelle AD 184
-  Limite bornée le 17/01/2023
-  Alignement défini le 17/01/2023



ALBAN VUILLEMEY
 Géomètre - Expert
 N° d'inscription : 06136
 1, place de Verdun
 39000 Lons-le-Saunier
 Tél. 03 84 24 18 40

Echelle 1/500

Planimétrie rattachée au système RGF93 CC47 (GPS réseau Orphéon)
 Alignement défini le 17 janvier 2023 par Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert
 1 Place de Verdun - 39000 LONS-LE-SAUNIER
 Tel : 03.84.24.18.40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr

Mélanie BEUZON
 Yoann MOUREAU
 Catherine DEMOUX
 M. et Mme Jacky CULAT